Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260922-2026092207-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

L'an 2026, le 22 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, NICOLAS-DUFOUIL Nadine TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- ANDRIEUX Sandrine, pouvoir à Mme. LORGEOUX,
- FABLEC Marie-Noëlle, pouvoir à Mme. Le GAL,
- OFFRET Mickaël, pouvoir à M. NICOL,
- DURAND-HIRTZMANN Véronique, pouvoir à M. AUDO,

A été nommée Secrétaire de séance : Mme OLIVEUX

2026092207 - Aide au permis de conduire « B » – ajustement des critères

A la suite de la décision du Conseil Municipal du 25 mars 2023, la Ville souhaite modifier un des critères de l'aide au permis de conduire « B ».

Les 30h de volontariat dans une association ou un service de la Ville devront être réalisés dans les 6 mois (et non plus 12 mois) à compter de la signature du présent contrat d'engagement (ces heures sont toujours fractionnables).
Sans changement : ces heures devront être réalisées, avant la fin de l'apprentissage technique de conduite et, en tout état de cause, avant la présentation du candidat à l'examen final du permis de conduire.

Pour rappel,
- cette aide a pour objectif de favoriser la mobilité des jeunes locminois en facilitant l'obtention du permis de conduire via une aide financière versée à une auto-école locale conventionnée avec la Ville.

- **chaque jeune ne peut bénéficier qu'une fois de l'aide au permis de conduire 16/19 ans.**
  Ce soutien financier est accordé en échange d'un engagement citoyen d'un nombre d'heures définies au sein d'un service de la Ville, CCAS ou une association locale. Celui-ci permet également d'encourager les jeunes à s'impliquer bénévolement au profit de la vie citoyenne.
  L'aide est versée en deux fois, une fois l'examen théorique du permis de conduire obtenu (Code) et une fois les 30h d'actions citoyennes effectuées et validées.
- **pour être éligible, le candidat doit :**
  * Avoir entre 16 et 19 ans dans l'année civile,
  * Résider à Locminé depuis au moins un an au moment où il dépose son dossier,
  * Être inscrit dans une auto-école agréée de Locminé,
  * Ne pas avoir été déjà titulaire du permis de conduire de catégorie B,
  * Avoir un projet, une motivation dans l'association ou le service où le candidat souhaite effectuer ses heures de bénévolat,
- **un dossier de candidature est à compléter** (lettre de motivation) illustrant sa volonté de s'engager dans l'apprentissage de la conduite automobile et de bénéficier d'une aide en effectuant 30h de volontariat dans une association ou un service de la Ville.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260922-2026092207-DE

- **le montant de l'aide est de 300 euros par bénéficiaire** (objectif de 10 bénéficiaires par an).
  L'aide n'est pas reconductible en cas d'échec au permis de conduire.
- **l'aide engage le jeune à aller au bout de sa démarche d'engagement citoyen** auprès de la structure locale, ainsi qu'à suivre l'intégralité de la formation au permis de conduire.
- **le versement de l'aide se fait directement auprès de l'auto-école conventionnée.**

LE CONSEIL,

- VU la délibération du conseil municipal du 25 mars 2025,
- CONSIDERANT la présentation faite par Mme. LORGEOUX, Adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : Modifie comme les critères du dispositif Aide au Permis de Conduire aux 16-19 ans tel que défini ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 22 septembre 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

